



Chartres
pour l'emploi

ORIENTATION, EMPLOI, FORMATION ... DIFFICILE DE VOUS Y RETROUVER ?

Vous êtes demandeur d'emploi, jeune non scolarisé, étudiant, salarié en reconversion ou porteur de projet et vous cherchez à vous orienter ?

C'CHARTRES POUR L'EMPLOI VOUS PROPOSE QUELQUES PISTES ...

6^e volet de notre série :

JE SUIS CANDIDAT À L'EMPLOI OU SALARIÉ ET JE M'INTERROGE SUR MON ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'avenir ne se prévoit pas mais il se prépare ! En recherche d'emploi ou en poste, vous pouvez rencontrer un Conseiller en évolution professionnelle (CEP). Le CEP est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Il permet, s'il y a lieu, d'établir un projet d'évolution professionnelle (accès à la formation, élargissement de compétences et de qualifications...).



Demandeur d'emploi, jeune diplômé ou salarié, des structures vous accompagnent :



CAP EMPLOI intervient pour les demandeurs d'emploi et les salariés en situation de handicap. La mission d'accompagnement CEP s'effectue avec la prise en compte du handicap et des moyens de compensation mobilisables pour la réalisation du projet de la personne.

PHARE 28 - 12, rue de Varize, 28000 Chartres - 02 37 88 32 32
phare28.org/



Les psychologues du travail présents dans les agences délivrent des services spécialisés d'orientation professionnelle et jouent un rôle important dans la mise en œuvre du CEP. Découvrez le cours en ligne « Focus compétences » disponible sur www.emploi-store.fr

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller ou naviguez sur www.pole-emploi.fr



Le CEP de l'APEC est ouvert aux jeunes diplômés à partir d'un bac+3 validé, aux salariés et demandeurs d'emploi intéressés par des responsabilités d'encadrement, d'expertise technique ou d'ingénierie.

Apec.fr

Vous pouvez prendre un RDV avec un consultant directement en ligne.



Le CEP proposé par la Mission locale comporte : un entretien individuel, un conseil visant à définir le projet, une stratégie et un accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet. Les préconisations récapitulant son projet d'évolution professionnelle sont validées avec le bénéficiaire.

Mission Locale de l'arrondissement de Chartres

21, rue Vincent-Chevard, 28000 Chartres - 02 37 36 49 50

mission-locale-chartres.fr - Facebook : @missionlocale.chartres



Le Groupement Evolution vous accompagne dans votre évolution professionnelle. Son service est gratuit et personnalisé pour les salariés du secteur privé et les travailleurs indépendants. Un conseiller en évolution professionnelle vous accompagnera pour faire le point sur votre situation professionnelle, parler de vos envies et vous guider tout au long de votre réflexion. Il vous aidera à identifier des pistes d'évolution, de progression et de reconversion selon vos besoins.

Un numéro vert pour prendre rendez-vous :

0800 94 59 05 et un site internet : mon-cep.org

UN OUTIL A NE PAS MANQUER : l'application moncompteformation

Vous souhaitez connaître le montant de vos droits sur votre compte personnel formation (CPF) ?

Vous cherchez une formation ?

Découvrez la nouvelle application moncompteformation.



Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (Dif).

FOCUS SUR POINT D'INFORMATION CONSEIL 28 (PIC28)

Présentation du bilan de compétence et de la validation des acquis de l'expérience (VAE) par Muriel Noppinger, coordinatrice PIC28, référente en bilan de compétence pour le GRETA de Chartres et accompagnatrice de la VAE.



« Le bilan de compétences est un outil qui permet d'analyser ses compétences afin de permettre de faire des choix pour son avenir personnel et professionnel. Il n'engage pas nécessairement un changement de poste, il permet surtout de confirmer à la personne qu'elle est bien en adéquation avec sa fonction professionnelle et de remédier si nécessaire à des lacunes pour une meilleure aisance dans le travail. Le bilan de compétences dirige régulièrement vers une VAE.

La démarche d'une VAE est une démarche personnelle. Elle se fait en plusieurs temps :

- une réunion d'information au PIC (Point information conseil) de sa région ;
- une prise de rendez-vous avec un conseiller PIC si on décide de s'engager dans cette démarche, pour déterminer précisément

le/les diplômes ou titres correspondant à son parcours personnel et professionnel ;
- à la suite de ces deux étapes, la personne s'oriente vers l'organisme habilité à lui attribuer sa recevabilité.

Point essentiel : la personne doit avoir une expérience personnelle et/ou professionnelle d'une année à temps complet.

Le bilan de compétences et la VAE sont complémentaires. Ces engagements apportent aux candidats une analyse tant personnelle que professionnelle, une réappropriation de leurs savoir, savoir-faire et savoir-être, une reconnaissance personnelle lors de l'obtention du diplôme en VAE totale ou partielle.

Le diplôme obtenu en VAE nécessite une forte implication du candidat. »

muriel.noppinger1@ac-orleans-tours.fr - 06 26 91 73 72

LE SITE A NE PAS MANQUER :

www.c-chartrespourleemploi.fr - facebook : [CChartrespourleemploi](https://www.facebook.com/Chartrespourleemploi)



**C'Chartres pour l'emploi,
le lieu pour trouver
chaussure à son pied !**



Quel emploi recherchez-vous ?

Chartres x

20 km v

RECHERCHER